



Objectif de la formation

La formation préparant à ce CAP permet d'exercer des activités au niveau de l'ouvrier qualifié (niveau V) dans le cadre de la fabrication et de la pose d'ouvrages en bois (portes, fenêtres...).

Le titulaire de ce CAP doit avoir acquis les savoirs professionnels dans les domaines de la menuiserie, de l'agencement et du mobilier.

Secteur d'activité

- Artisanat
- Petites et moyennes entreprises

Poursuites d'études

Ce CAP permet aux élèves d'intégrer directement la vie professionnelle après leur formation. Néanmoins, pour les meilleurs d'entre eux, une poursuite d'études est possible en Bac Professionnel ou en CAP 1 an du secteur.

Contenu de la formation

La formation consiste à acquérir les techniques de fabrication, et de pose, de menuiseries extérieures (volet, fenêtre...) et de mobilier.
Enseignement professionnel : 14 h

Durée des études :

Deux années de formation incluant 14 semaines de stage en entreprise.

Condition d'admission

L'entrée en 1^{ère} année de CAP est ouverte aux élèves issus de 3^{ème} et 3^{ème} SEGPA.

